

**OISE
COMMUNE DE
CHEVRIERES**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 31 JUILLET 2023**

L'association du Comité des fêtes est intervenue en préambule du Conseil Municipal pour présenter leurs projets et répondre aux questions des conseillers.

Monsieur le Maire informe que Madame Alexandra MOREL a démissionné de son poste de conseillère municipale en date du 27 juin 2023.

Le lundi trente et un juillet deux mille vingt-trois, légalement convoqué, s'est réuni le Conseil Municipal, à dix-neuf heures dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Donatien PINON, Maire.

Étaient présents : Monsieur Donatien PINON, Maire, Mesdames Carole DUMILLON et Laure BRASSEUR, Monsieur Laurent VERVEL, Adjoint, Messieurs Patrick LEFIN et Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Madame Laura FAVERET, Messieurs Philip MICHEL et Roland DELÉGLISE, Mesdames Isabelle LORQUER-QUÉNEL, Christelle BENSMAN et Régine DUFLO.

Absents excusés, ayant donné pouvoir :

Monsieur Noël LOIRE donne pouvoir à Monsieur PINON Donatien, Monsieur Emmanuel DUTHEIL de la ROCHÈRE donne pouvoir à Madame Carole DUMILLON, Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE donne pouvoir à Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Monsieur Frédéric VINCELLE donne pouvoir à Monsieur Laurent VERVEL, Madame Nathalie PHILION donne pouvoir à Madame Régine DUFLO, Monsieur Charles-Hubert TERNISIEN donne pouvoir à Madame Isabelle LORQUER-QUÉNEL.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle LORQUER-QUÉNEL.

Monsieur Philip MICHEL précise que c'est la 6^{ème} démission et qu'il reste que 18 conseillers.

Adoption du Procès-Verbal de la séance précédente : 9 juin 2023

L'assemblée délibérante n'a aucune modification à formuler.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal du 9 juin 2023.

Adoption du Procès-Verbal de la séance précédente : 19 juin 2023

Madame Christelle BENSMAN ne figure pas dans la liste des présents et le nom de Madame Laure BRASSEUR a été écorché.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal du 19 juin 2023.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Enquête publique – Demande d'autorisation de régularisation d'exploitation d'un site de recyclage de métaux pour la Société Groupe Vessière
2. Création d'un poste d'Adjoint technique à temps complet et suppression d'un poste permanent d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
3. Convention de participation financière à la réalisation de travaux complémentaires dans la rue de la Gare – SMOTHD
4. Acquisition d'un robot de traçage pour l'association Union Sportive Chevrières – Grandfresnoy Football et signature d'une convention financière
5. Questions diverses

1. Enquête publique – Demande d'autorisation de régularisation d'exploitation d'un site de recyclage de métaux pour la Société Groupe Vessière

Monsieur le Maire informe qu'une enquête publique était en cours pour une période allant du 26 juin 2023 au 28 juillet 2023 concernant la demande d'autorisation présentée par la Société Groupe Vessière. Elle porte sur l'exploitation d'un site de transit, stockage et de traitements de déchets industriels (câbles, métaux, radiateurs de climatiseur ou automobiles, compteurs à eaux, tuyauterie en cuivre, moteurs électriques et crasses) sur le territoire de la commune de Longueil-Sainte-Marie.

Le dossier était consultable à la mairie de Longueil et de Chevrières ou sur le site de la Préfecture et comprenait :

- La demande,
- La note de présentation non technique,
- Le résumé non technique,
- L'étude d'impact,
- L'étude de danger,
- Les plans des lieux.

Un permis de construire a été déposé pour :

- la modification des accès au site : création d'un parking dédié aux véhicules légers et distinction des voies d'accès poids lourds et véhicules légers,
- la construction d'un laboratoire de recherche et de développement,
- la construction de 6 nouveaux logements dédiés au personnel.

L'activité principale sur le site de Longueil-Sainte-Marie est la récupération, le tri et le traitement de câbles métalliques pour récupérer les différents composants des câbles et les métaux non ferreux. Le laboratoire sera utilisé à des fins de recherches afin d'optimiser le processus pour obtenir des fragments métalliques les plus purs possibles et permettre une valorisation optimale en sortie de site pour être revendus aux fonderies.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal n'a pas de remarque sur ce dossier.

2. Création d'un poste d'Adjoint technique à temps complet et suppression d'un poste permanent d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet

Monsieur le Maire explique que le poste d'un agent parti en retraite est vacant. Il suggère de le supprimer et d'en créer un nouveau pour embaucher un adjoint technique à temps complet. Il souhaite embaucher un agent qui est déjà dans les effectifs de la mairie.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE lui explique qu'il doit embaucher selon la réglementation de l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 : « La délibération du Conseil Municipal doit mentionnée de manière spécifique le grade, le motif du recrutement, la nature des fonctions exercées et le niveau de rémunération ». A la suite de celle-ci, il doit y avoir une publicité auprès du Centre Départemental de Gestion (CDG) de la Bourse de l'emploi.

Monsieur le Maire explique qu'il s'est déjà renseigné auprès du CDG.

Monsieur Philip MICHEL confirme que le déclassement a été fait auprès du CDG puisqu'il y a l'avis favorable du Comité Social Territorial. Messieurs Grégoire LANGLOIS-MEURINNE et Roland DELÉGLISE expliquent que ce n'est pas parce que l'agent est en contrat qu'il doit être prioritaire. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE demande le niveau de rémunération et Monsieur le Maire lui répond que le dossier a été envoyé au CDG et qu'ils reviendront vers la mairie pour donner l'échelon et la grille de rémunération. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE rappelle que pour l'embauche de la policière cela a été fait de manière non conforme et Monsieur le Maire lui répond qu'il y avait une candidature pour ce poste.

Monsieur le Maire donne les effectifs des services techniques : 3 titulaires, 1 contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) et 1 Contrat à Durée Déterminée de 6 mois sur une vacance de poste.

Monsieur Philip MICHEL demande des nouvelles de l'agent en arrêt maladie. Monsieur le Maire explique qu'une procédure de mise en invalidité est en cours, avec l'aide de son médecin traitant. Monsieur Philip MICHEL explique qu'il y avait 7 titulaires lors du mandat de Monsieur FOUET. Madame Christelle BENSMAN dit que les agents qui sont en poste font le travail de ceux qui sont en arrêts ou ceux qui ne sont pas réembauchés. Monsieur le Maire en est conscient et il faut alléger les charges de fonctionnement pour embaucher d'autres agents.

Monsieur Philip MICHEL précise qu'il est compliqué de recevoir l'association du comité des fêtes puisqu'ils demandent de l'argent alors que l'on cherche à diminuer les frais.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE s'adresse à Monsieur le Maire et lui reproche le recrutement d'une policière municipale au détriment d'un agent technique.

Après divers échanges et **en avoir délibéré**, le Conseil Municipal autorise à l'**unanimité** de :

- modifier le tableau des effectifs,
- supprimer le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- créer un poste d'adjoint technique à temps complet.

3. Convention de participation financière à la réalisation de travaux complémentaires dans la rue de la Gare – SMOTHD

Monsieur le Maire explique qu'une convention doit être signée pour l'enfouissement de la fibre pour la 3^{ème} tranche des travaux dans la rue de la gare. Le montant des travaux s'élève à 15 02.13 € H.T, il y a une subvention du Conseil Départemental de 4 530.64 €, ce qui donne

un reste à charge à la commune de 10 571.49 € H.T. Monsieur Philip MICHEL dit que cela fait 10 000€ en plus pour ces travaux. Monsieur le Maire précise que cette dépense est prévue dans le marché, il fallait signer de nouveau une convention.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention financière avec le SMOTHD pour l'enfouissement des réseaux pour la 3^{ème} tranche des travaux dans la rue de la Gare.

4. Acquisition d'un robot de traçage pour l'association Union Sportive Chevrières – Grandfresnoy Football (USCGF) et signature d'une convention financière

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Roland DELÉGLISE.

Il explique que le club de Football souhaite acheter un robot pour tracer les terrains. Toutes les semaines il faut en tracer 10 et ce serait une solution alternative puisqu'ils ont l'occasion d'acheter le robot de démonstration. Avant c'était les communes qui faisaient ce traçage alors que depuis de nombreuses années c'est l'association.

Madame Christelle BENSMAN lui demande combien de temps il lui faut pour tracer tous les terrains et il lui répond, une matinée et parfois un après-midi en plus. Il faut tirer 900 mètres de ficelles par terrain et compter 2 heures de traçage, soit 30 passages à l'année. Manuellement, il faut 22 litres de peinture soit 2 448L à l'année, alors que le robot en utilise entre 7 à 10 litres, ce qui donne environ 1 120L de peinture. Madame Isabelle LORQUER-QUÉNEL demande s'il y a moins de peinture utilisée, est ce qu'il y aura plus de passages ? Monsieur Roland DELÉGLISE lui répond que non car le robot sera plus régulier.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE et Madame Laure BRASSEUR disent que l'autre peinture va coûter plus chère. Monsieur Roland DELÉGLISE leur répond que non, puisqu'ils gardent la même peinture et travailleront avec le même fournisseur. En 2022, le prix de la peinture s'élevait à 1.68 € le litre, en 2023 1.88€ et en 2024 2.07€. Sur une année, cela ferait une économie de 2 700 € pour la peinture. Le robot met 30 minutes pour tracer un terrain et sa batterie se recharge. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE demande s'il y a un contrat d'entretien et le conseiller lui répond que tout est compris pendant 5 ans. De plus, l'idée serait de l'acheter à 3 avec le club de football, la commune de Grandfresnoy et celle de Chevrières. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE suggère que les communes l'achètent puisqu'elles récupèrent la TVA. Monsieur le Maire n'y voit pas d'objection et stipule que le surplus réglé viendrait en diminution de la subvention allouée annuellement.

Monsieur Roland DELÉGLISE sort de l'assistance puisqu'il est membre de l'association du club de Football.

Monsieur Laurent VERVEL précise que le Conseil Municipal de Grandfresnoy n'est pas au courant de cette décision et Monsieur le Maire lui répond que le Maire n'a pas encore réuni son conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** de :

- payer la moitié des frais liés à l'acquisition du robot de traçage, soit 9 200 € H.T

- diminuer la subvention de l'association USCGF pour répercuter cette dépense pour l'année 2024
- signer une convention financière avec le club de football et la mairie de Grandfresnoy.

Cette décision est sous condition que le Conseil Municipal de Grandfresnoy accepte de régler la moitié de la facture, soit 9 200 € H.T

5. Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Dans le cadre des travaux dans la rue de la gare, il sera remis du macadam drainant. La commune peut prétendre à une subvention auprès de l'Agence de l'Eau alors la société SECT fait une étude pour démontrer la superficie retirée et l'impact de retenue d'eau n'allant pas dans le réseau pluvial.
- Plan Iode : La commune doit créer son propre plan iode pour se préparer à toutes éventualités. Les conseillers peuvent le consulter en mairie aux horaires d'ouverture jusqu'au 28 août afin de suggérer des modifications.
- La CCPE va mettre à disposition 5 poubelles de tris : il suggère d'en mettre une à la gare, une à la salle Ravel et trois autres pour le stade, les tennis et la salle municipale.
- La maison médicale : il a retrouvé un promoteur qui va lui donner une réponse pour le 25 août. Aujourd'hui il a reçu un mail du directeur de Clésence qui reprend le dossier.
- Le terrain Plélan a été acheté puisqu'il s'est rendu chez le notaire pour signer l'acte notarié. Il est nécessaire de voir si on reste dans l'idée de faire un parking et revendre l'autre moitié. Monsieur Philip MICHEL rappelle que ce terrain était au prix de 46 000 € et qu'il a été réévalué par les Domaines à 67 000€. Monsieur le Maire est d'accord avec lui mais cela a été voté lors d'une réunion de conseil. Monsieur Philip MICHEL suggère de réunir la commission de travaux pour travailler sur ce projet.
- Le recensement de la population aura lieu du 18 janvier 2024 au 17 février 2024, il faudra recruter 4 agents recenseurs et nommer une personne référente au sein de la mairie.
- Le bilan financier actualisé de l'école municipale de musique et de l'Harmonie Municipale a été envoyé par mail. Il n'est pas possible de chiffrer les frais pour l'électricité et le chauffage puisque c'est le même compteur pour le périscolaire, le groupe scolaire, l'harmonie et l'école de musique. Monsieur Philip MICHEL dit qu'il manque des dépenses qui apparaissent dans les dépenses des fêtes et cérémonies de l'année 2022, soit 378 €. Madame Laure BRASSEUR dit que pour le sport elle doit faire un prorata pour calculer les dépenses d'électricité et de chauffage.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Laure BRASSEUR.

- Elle explique que le village estival s'est très bien passé et que la commune de Chevrières a battu un record pour l'année 2023 avec un très grand nombre de participant. Elle fera paraître un article dans le prochain ADN.
- Ouverture de classe : ils ont réussi à trouver 23 tables et chaises pour la nouvelle classe qui proviennent d'autres classes. Elle remercie les ATSEM ainsi que la directrice de l'école qui ont fait du très beau travail et qui ont tout nettoyé. Des économies ont été faites pour l'ouverture de classe, mais il a fallu installer des étagères car la salle informatique a été vidée. Elle donnera le montant de ces travaux plus tard.
- Elle explique que la commission de sécurité a ordonné qu'il n'y ait plus de matériel dans les couloirs. Elle a demandé des devis auprès de 4 menuisiers différents pour créer des bancs avec des coffres. Les devis vont de 5 900 € H.T à 15 690 € H.T. Ils prennent les mesures avant et installeront les bancs directement sur place. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE lui suggère de consulter un menuisier qui habite la commune. Elle n'avait pas connaissance de ce menuisier et elle réunira la commission travaux et/ou scolaire pour valider ce projet. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE lui suggère de consulter la commission de sécurité avant de créer les bancs puisqu'il faut sûrement répondre à des obligations pour que les enfants ne se blessent pas.
- Madame Christelle BENSMAN a une question : Comment ça se passe quand il y a une demande de dérogation pour un enfant d'une autre commune ? C'est une décision du Maire, de la Directrice ou conjointement ?

Monsieur le Maire lui répond que c'est une décision qui est prise à deux, il faut qu'il y ait de la place au niveau de l'école et il ne faut pas que ça soit au détriment d'autres élèves de la commune.

La conseillère explique qu'une famille de Grandfresnoy se voit refuser l'accès à la cantine et au périscolaire. Monsieur le Maire est au courant de cette situation. Il ne peut pas prendre de décision puisque la directrice de l'école est en vacances. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE précise que le périscolaire était d'accord pour accueillir cet enfant cette année. Il suggère que la municipalité de Grandfresnoy participe aux frais liés à cette scolarité.

Monsieur Philip MICHEL souhaite parler de la propreté du village. Les caniveaux sont sales et il y a des endroits à tondre comme dans la rue des Vergers. Monsieur le Maire lui explique que la carte électronique de la machine à file d'eau n'était plus fonctionnelle. Il fallait attendre un mois avant de récupérer la machine. Le conseiller précise que dans le programme de Monsieur le Maire, il était stipulé qu'il voulait un village plus propre.

Monsieur Philip MICHEL précise que la policière municipale est absente depuis 3 mois et Monsieur le Maire lui répond qu'elle est en arrêt maladie.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE demande si Monsieur le Maire a pris une décision concernant l'achat du fourgon. Monsieur le Maire va l'emmener ce mardi 1^{er} août au contrôle technique et l'emmènera le mercredi pour passer un test qui analysera le taux de compression. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE dit qu'il a trouvé un fourgon sur le site Le Bon Coin avec 70 000 kilomètres en moins et 4 000€ moins cher, il est sûrement nécessaire de regarder les autres véhicules d'occasions.

Madame Christelle BENSMAN demande le prix du véhicule et Monsieur le Maire lui répond 15 000€. La conseillère précise que le Conseil Municipal avait accepté de mettre 10 000 € au budget et non 15 000€. Il va contre l'avis des conseillers.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE demande si Monsieur le Maire a rencontré les membres de l'association ÉCHO 2001 pour faire un point sur le matériel. Monsieur le Maire ne les a pas encore rencontrés.

Madame Laure BRASSEUR explique qu'un document a été envoyé par mail pour le projet des tennis. Elle peut faire une réunion avec les conseillers qui le souhaitent pour donner plus d'explications. Elle demande aux personnes concernées de revenir vers elle rapidement afin de définir une date de réunion.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h59

Pour le Maire empêché,

Le 2^{ème} Adjoint,
Noël LOIRE

